

**COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JANVIER 2021**

*Sous la présidence de Monsieur Romain NUCCELLI, Maire*

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	<b>15</b>
<u>Nombre de conseillers en fonction :</u>	<b>15</b>
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	<b>14</b>

- M. Romain NUCCELLI	Maire	
- M. Abderrezak OU-SAÏDENE	1 <sup>er</sup> Adjoint	
- Mme Nadine ALBRECHT	2 <sup>e</sup> Adjointe	
- M. Cédric NUNINGER	3 <sup>e</sup> Adjoint	
- Mme Emmanuelle HOLTZ	4 <sup>e</sup> Adjointe	
- M. Jacques SCHNEIDER	Conseiller Municipal	
- M. Renato MORI	Conseiller Municipal	
- Mme Valérie RIVAT	Conseillère Municipale	
- Mme Emmanuelle GAERTNER	Conseillère Municipale	
- M. Teddy ALBARET	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à A. OU-SAÏDENE
- Mme Aurélie GEORGE	Conseillère Municipale	
- Mme Natacha GARTNER	Conseillère Municipale	
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	
- Mme Denise ARNOLD	Conseillère Municipale	
- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Conseillère Municipale	

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020
3. Approbation de l'état d'assiette 2022
4. Demande de subventions pour la toiture de l'école maternelle
5. Convention avec la Communauté de Communes portant refacturation de la part communale dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Haut-Rhinois »
6. Motion de soutien à l'hôpital de Thann
7. Divers
  - A. Episode neigeux
  - B. RPID
  - C. Associations
  - D. Projets
  - E. Interventions diverses

Afin de pouvoir respecter la distanciation physique en raison de la pandémie du coronavirus COVID-19, la réunion du Conseil Municipal se déroule à la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 30.

### **POINT N° 1 – Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Abderrezak OU-SAÏDENE comme secrétaire de séance.

### **POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par M. le Maire et adopté par 12 voix pour et 3 voix contre (Mmes Denise ARNOLD, Jeanne STOLTZ-NAWROT et M. Claude BURGUNDER).

### **POINT N° 3 – Approbation de l'état d'assiette 2022**

M. le Maire fait savoir que M. Jean-Paul SIMON, agent technique de l'ONF chargé de l'exploitation des bois de la forêt communale, a proposé un état d'assiette des coupes. Un état détaillé est remis à chaque Conseiller.

Cet état, établi annuellement par l'ONF, permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cette année, il est proposé de supprimer le martelage et de ne pas prévoir d'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2022 car la sécheresse et les coups de vent ont considérablement éclairci la parcelle prévue.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- **donne** son accord pour l'état d'assiette 2022.

### **POINT N° 4 – Demande de subventions pour la toiture de l'école maternelle**

L'année dernière, la municipalité a visité l'ensemble des bâtiments communaux. Il a été constaté que la toiture de l'école maternelle est dégradée avec, pour conséquence, des infiltrations d'eau.

Lors de la Commission Travaux du 22 janvier 2021, il a été proposé de réhabiliter la toiture de l'école maternelle.

Les travaux consistent à changer les parties de charpente fragilisées, la couverture et la zinguerie, et à procéder à l'isolation des combles.

Ces travaux sont estimés à 75 000 € H.T.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local),

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme Emmanuelle HOLTZ, adjointe, par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Denise ARNOLD),

- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat,
- **autorise** le Maire à engager les travaux de réhabilitation de la toiture et d'isolation des combles de l'école maternelle.

### **POINT N° 5 – Convention avec la Communauté de Communes portant refacturation de la part communale dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Haut-Rhinois »**

Dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Haut-Rhinois », les précédentes équipes municipale et communautaire avaient décidé l'achat de deux jeux de masques lavables pour les habitants de la vallée, au cours du mois d'avril 2020. Un masque est financé par la Communauté de Communes, l'autre est à la charge de chaque commune, déduction faite des subventions du Conseil Départemental (soit environ 0,80 € le masque au lieu de 3 €).

Un tableau de répartition par commune a été établie par la Communauté de Communes.

Une convention doit être conclue avec la Communauté de Communes fixant la refacturation de la part revenant à la Commune dans le cadre de l'opération conjointe du Conseil Départemental et de l'AMHR « Un masque pour les Haut-Rhinois ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention de refacturation avec la Communauté de Communes,
- **autorise** le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes.

### **POINT N° 6 – Motion de soutien à l'hôpital de Thann**

Conformément aux dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes fermetures de différents services de l'hôpital de Thann : celui des urgences en 2017, de la chirurgie conventionnelle la même année et de la maternité en 2019. Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur notre hôpital et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité.

La chirurgie ambulatoire, présentée jusque-là comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et de Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique.

Or, le bloc opératoire de l'hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours pas repris son fonctionnement, alors même que les blocs des autres hôpitaux ont déjà rouvert pour une activité réduite, certes, mais effective.

Actuellement, les listes d'attentes pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non réouverture du bloc opératoire, nous sommes très inquiets quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'hôpital de Thann dont nous craignons la fermeture à terme.

Cette situation serait dramatique pour tous les habitants du territoire et aussi, au regard des nombreux déplacements générés, une aberration sur le plan de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **demande** la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann,
- **soutient** le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire,
- **autorise** le Maire à transmettre cette motion à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, au Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA, à Mme KLINKERT et M. ROTTNER.

## **POINT N° 7 – DIVERS**

### **A. Episode neigeux**

M. le Maire remercie les agents techniques pour le travail fourni pendant cet exceptionnel épisode neigeux.

Des arbres et des branches ont plié sous le poids de la neige entraînant des coupures d'électricité et surtout de téléphone. Des fils de la fibre optique ont été endommagés.

Ces incidents sont en cours de rétablissement.

### **B. RPID**

Suite à la réunion du jeudi 17 décembre 2020 entre les deux municipalités à la mairie de Mitzach, une nouvelle réunion a eu lieu le lundi 18 janvier 2021 à la mairie de Husseren-Wesserling avec M. David TOURNIER, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Thann.

M. le Maire fait savoir que le fonctionnement du RPID (Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé) pose des difficultés d'organisation aux parents ayant des enfants sur les deux sites (temps d'attente le matin, pause méridienne courte).

D'un point de vue scolaire, M. David TOURNIER précise que le RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) permet une meilleure cohérence pédagogique.

M. Thierry VOISIN, 1<sup>er</sup> adjoint de Mitzach, demande une reconduction du RPID pour une année scolaire supplémentaire afin de trouver une solution pérenne.

La prochaine étape est une réunion avec les deux municipalités, les représentants des parents d'élèves et M. David TOURNIER, le mardi 2 février 2021 à 19 h à la Salle Polyvalente.

### **C. Associations**

Lors de la Commission des Finances du 22 janvier 2021, il a été proposé de demander à chaque association percevant une subvention de nous faire parvenir une demande de subvention détaillant leur nombre d'adhérents, leurs besoins et leurs projets ainsi que leur dernier bilan connu.

### **D. Projets**

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que deux projets pour le village vont être étudiés.

#### **1) Plateau sportif**

Un groupe de travail sera formé pour trouver des améliorations à apporter afin de rendre le plateau sportif plus attractif pour les administrés.

Mme Aurélie GEORGE est à l'initiative de ce projet.

#### **2) Fêtes villageoises**

Un autre groupe de travail sera formé qui s'occupera de l'organisation de fêtes villageoises, lorsque les règles sanitaires le permettront.

M. Cédric NUNINGER, adjoint, est à l'initiative de ce projet.

### **E. Interventions diverses**

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT demande au Maire de se battre pour conserver le multi-accueil « Les Petites Bout'Thur » (situé dans une aile du Château) à Husseren-Wesserling, car il est prévu que celui-ci déménage à Moosch.

Mme Denise ARNOLD signale que Moosch est déjà doté d'une crèche bilingue. De plus, l'accès du nouvel emplacement multi-accueil à Moosch est très accidentogène.

M. le Maire répond que le multi-accueil est un service de la Communauté de Communes et que l'Association de gestion et d'animation du Parc de Wesserling ne souhaite plus voir de véhicules qui transitent lorsque le Musée Textile aura déménagé dans le Château de Wesserling.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT demande à M. Cédric NUNINGER quelle est la politique appliquée concernant la voirie, car aucuns travaux de point à temps n'ont été réalisés en 2020.

M. Cédric NUNINGER répond qu'il n'y a pas de politique spécifique, mais que suite à un problème de santé du prestataire qui a engendré des retards ainsi que les mauvaises conditions météorologiques de cet automne, ces travaux n'ont pas pu être entrepris. Les travaux de point à temps se feront au printemps.

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT rajoute que la meilleure période pour effectuer ces travaux est septembre-octobre, pour qu'ils soient encore efficaces durant l'hiver.

**Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 22 h.**